

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUN 2024**

N°DCM-2024-057

OBJET :

FINANCES

Décisions budgétaires

Admissions en non-valeur pour
une location de l'Espace Bel Air
et une location de latte publicitaire

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 18 juin 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT – M me BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme COLLOVRAJ - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme ROBIN représentée Mme BAS-DESFARGES - Mme COUTURIER représentée par M. DI CARLO - M. DECOMBLE représenté par M. MARTINON - M. POCHON représenté par M. MORIN - M. DUPUPET représenté par M. JACQUARD - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - Mme D'ALMEIDA représentée par M. JANNET.

Absent : néant.

Madame Sylvie RAVOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur MORIN rappelle aux conseillers municipaux que le recouvrement des créances dues à la collectivité relève de la compétence du comptable public. Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ses créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte. La Trésorerie de Châtillon-sur-Chalaronne ayant épuisé toutes les procédures de recouvrement et modes de recours contre deux débiteurs, le Trésorier a proposé à la collectivité d'admettre en non-valeur au budget principal deux locations impayées ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE la liste des admissions en non-valeur au budget principal ci-dessous :

Exercice	Débiteur	Montant	Motif
2019	Carrefour Market	200,00 €	Location d'une latte publicitaire
2020	CURGATAY Sefik	1 447,51 €	Location de l'Espace Bel Air

Ainsi délibéré le 24 juin 2024

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :

Affichage ou notification

Le : 28 JUN 2024

Et dépôt en Préfecture

Le : 28 JUN 2024

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.